



DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ D'ACCUEIL SUR SA FERME (2 jours)

OBJECTIFS

Étudier les possibilités de diversification de sa ferme par des activités d'accueil. Appréhender l'ensemble des activités possibles d'accueil à la ferme (règlementation, ressources, labels, communication, financements...) et aboutir à la rédaction d'un plan d'action pour la création de cette nouvelle activité.

PROGRAMME

Lundi 12 mars

Savoir situer son projet dans le contexte agritouristique. Connaître le contexte touristique de la région : chiffres clés, labels, acteurs à solliciter, les différentes formes d'accueil et leurs caractéristiques... Savoir définir une offre touristique (prix, services...) et construire son projet en intégrant les aspects réglementaires. Connaître les définitions juridiques et règles associés des différentes activités d'accueil sur la ferme. Identifier les autorisations préalables et réfléchir à la communication et promotion de mon activité.

Mardi 13 mars

Comprendre les notions de pluriactivité et diversification. Connaître les bases juridiques et fiscales de l'activité d'accueil à la ferme. Être capable d'identifier les impacts juridiques et les conséquences fiscales et sociales du projet envisagé. Comprendre les différents labels, processus de certification et l'impact de l'activité d'accueil dans son quotidien. Présentation d'Accueil Paysan du Gers et du réseau Accueil Paysan en France. Visite d'une ferme et des options d'accueil qu'elle propose.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques en salle et visite de ferme animée par Anne Catherine PETIT.



**Lundi 12 et Mardi 13 mars
2018**



à Auch (Gers - 32)

Intervenants : Armand MARGUERITE, animateur d'Accueil Paysan Occitanie et Thierry BLANCHARD, manager des études & ingénierie au Comité Départemental du Tourisme du Gers.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF
Responsable pédagogique : Anaïs SENAT

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Développer une activité d'accueil sur sa ferme.

DATES : Lundi 12 et Mardi 13 mars 2018.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire

Salarié(e) Porteur de projet

Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 5 mars** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :

05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ D'ACCUEIL SUR SA FERME

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14 heures.

Public : Agriculteurs et porteurs de projet souhaitant développer une activité d'accueil sur leur ferme.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 12 mars au Conseil départemental - la Chartreuse - salle n°3 : 81 Route de Pessan 32000 Auch et 13 mars à la ferme en coton, route d'Agen 32000 Auch. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et mise en place d'un plan d'action.